

## Vente de terrain avec bail oral

## Par pied26, le 02/02/2011 à 12:15

Bonjour, je loue un terrain agricole d'environ 750 m2 (25€/an) à des agriculteurs sans bail écrit (un accord tacite avait été passé par mes parents).

Une personne résidant à proximité du terrain souhaiterais l'acquérir toujours dans un cadre agricole.

Je pense que les agriculteurs locataires sont prioritaires pour l'achat. Dans le cas où cela ne les intéresserait pas :

Peuvent-ils s'opposer à la vente ? Si oui, que puis-je faire ? Merci